

Le mal-logement s'enracine

Le mal-logement semble s'installer durablement dans la société française. Christophe Robert, délégué général de la Fondation Abbé Pierre, dresse un constat inquiétant de la situation, avec des indicateurs au rouge. Une réalité plurielle qui touche plusieurs millions de personnes.

.....



Diagonal : Vous publiez chaque année un rapport sur le mal-logement (1), quelle définition en donner ?

Christophe Robert : Il y a plusieurs manières de le qualifier. En premier lieu, le mal-logement concerne les personnes dépourvues de logement, les sans-abris, mais aussi celles qui peuvent être hébergées chez des tiers dans de mauvaises conditions et sans être titulaires d'un bail en propre. Il touche également les ménages vivant dans un habitat dégradé ou présentant une dangerosité. Cette définition agrège des données issues de la statistique publique. Ce qui nous amène à un chiffre de 4 millions environ de mal-logés, en France.

■ ■ ■ **Pourtant les conditions de logement se sont améliorées pour une grande majorité de ménages ?**

L'amélioration bien réelle des conditions de logement ne concerne pas tout le monde. C'est là, le souci majeur. Il y a un progrès significatif à l'échelle du pays en termes de qualité et de taille des logements, mais le nombre de mal-logés reste très élevé et le mal-logement s'ancre dangereusement.

■ ■ ■ **Vos observations montrent-elles une aggravation de la situation ?**

Il est difficile de répondre à cette question. En effet, les statistiques ne sont pas toujours actualisées. Il existe cependant des données sur certains sujets. En ce qui

Entre 2001 et 2012, le nombre des sans domicile fixe a beaucoup augmenté.

concerne les sans domicile fixe, oui, l'augmentation est réelle. Entre les deux dernières enquêtes de l'Insee de 2001 et 2012, elle représente plus de 50 %. De même, le surpeuplement croît dans les grandes villes alors qu'il était plutôt en diminution ces dernières années.

■ ■ ■ **Quelles sont les manifestations sanitaires ou sociales que l'on peut observer à travers les différentes facettes du mal-logement ?**

Les symptômes sont nombreux. Certains touchent à la santé. C'est le cas de l'habitat indigne et de l'habitat insalubre, comme à Marseille, aujourd'hui. On le voit aussi avec le phénomène de la précarité énergétique qui a fortement émergé ces dernières années. Parfois, il y a un impact sur l'isolement social, avec la honte de montrer ses conditions d'existence. Il y a aussi un impact sur les arbitrages financiers, avec des conséquences sur les autres dépenses, d'alimentation, de santé ou encore de loisir.

■ ■ ■ **La question du logement est relativement peu abordée dans le débat public, comment l'expliquez-vous ?**

La majorité de la population ne souffre pas de mauvaises conditions de logement et ne se sent donc pas concernée. D'autre part, pour mener une bonne politique du logement, il faut du temps et de la constance. Or, souvent, ses effets sont jugés trop lointains par rapport au temps du mandat politique. De plus, le sujet s'avère ardu, il y a une multiplicité d'acteurs. On ne sait pas bien qui est responsable de quoi et l'on constate



une dilution des responsabilités. Le maire a une responsabilité sur le foncier, l'Etat sur la question de la solidarité, le département sur le volet social. Cette complexité induit une forme de déresponsabilisation.

Nous sommes convaincus que si l'Etat doit garder des prérogatives fortes pour assurer l'égalité territoriale, la solidarité, il y a besoin de développer des politiques locales plus offensives et mieux adaptées aux contextes locaux. Quand des territoires se mobilisent dans la durée et cherchent à répondre aux besoins sociaux, cela fonctionne. Mais beaucoup ne se sont pas saisis autant que nécessaire de cet enjeu du logement.

■ ■ Vous pointez aussi, dans les mauvaises conditions d'habitat, le développement important des copropriétés en difficulté. C'est un sujet d'inquiétude pour vous ?

Pour la Fondation, il s'agit d'un sujet très important. De nombreuses copropriétés se trouvent déjà en grande difficulté. Pour certaines d'entre elles, le traitement ne pourra se faire que par un portage public fort, comme c'est déjà prévu pour quelques-unes. La question est plutôt celle de l'échelle. D'autre part, la prévention pour éviter le basculement est un sujet décisif. L'Anah s'est depuis peu mobilisée pour y répondre. Mais l'ampleur des problèmes reste considérable.

■ ■ Autre sujet de préoccupation, l'habitat indigne dans les zones rurales, En quoi représente-t-il un enjeu important ?

Un de nos programmes s'appelle "SOS taudis", il se concentre sur l'aide financière à apporter à des propriétaires occupants et impécunieux, en milieu rural, qui n'ont pas pu entretenir, faute de ressources, leur bien. Dans l'habitat indigne, se retrouvent les copropriétés, mais aussi ces réalités-là. Souvent, les difficultés restent invisibles et silencieuses. Les personnes ne demandent rien, elles ont quelquefois même un peu honte ou méconnaissent les aides auxquelles elles auraient droit. Nous essayons donc de développer les signalements, par exemple avec les aides à domicile ou les maires ruraux. Le programme "Habiter Mieux" de l'Anah offre un soutien mais nous le complétons parfois pour les personnes en grande pauvreté. A côté, et l'on en a un exemple avec Marseille où l'on est beaucoup investi, il y a de l'habitat insalubre en centre-ville et parfois des marchands de sommeil contre lesquels il faut lutter sans relâche.

■ ■ En ce qui concerne les sans-abris, quel regard portez-vous sur la situation actuelle ?

Le Collectif Les Morts de la Rue indique le chiffre de 566 morts en 2018, dont 13 mineurs, à partir des signalements qu'il reçoit (2). C'est l'hypothèse basse mais le problème est plus vaste. Les évolutions récentes montrent que depuis 8 ou 10 ans des femmes et des enfants se trouvent désormais à la rue. Cette situation aurait semblé impensable auparavant.

La hausse régulière, année après année, du nombre de places d'hébergement d'urgence, et le recours aux nuitées hôtelières, n'absorbent pas toutes les demandes d'urgence. Car les réponses sociales en matière de

logement demeurent insuffisantes. On ne peut pas dire que rien n'est fait et que des moyens ne sont pas mis, mais cela n'apporte pas de réponses pérennes ni de solutions à tous les besoins d'urgence au quotidien. Alors, à certains endroits, on hiérarchise : "Vous avez des enfants de plus de 3 ans, vous n'êtes pas prioritaire. On prend les moins de 3 ans." Des priorisations ultra-prioritaires parmi les prioritaires s'établissent ce qui extrêmement préoccupant et totalement indigne.

■ ■ Le programme Un Logement d'abord mis en place dès la fin 2017 constitue de ce point de vue un changement d'orientation notable, quels premiers enseignements en tirez-vous ?

En soi, le fait de considérer que la réponse ne se fera pas en multipliant les hôtels et les hébergements d'urgence constitue une bonne orientation. Il faut impérativement sécuriser les réponses en logement. Proposer des solutions durables de logement à des personnes ayant vécu des situations difficiles constitue une première étape pour reprendre pied.

C'est un changement de philosophie politique. Certains leviers que le gouvernement veut renforcer vont dans le bon sens comme les pensions de famille, les logements très sociaux, l'accompagnement social, l'intermédiation locative, etc. Le développement de logements de droit commun, pérennes, couplés avec des réponses en accompagnement social si nécessaire, constitue une lueur d'espoir pour les personnes en grande exclusion. Et cela redonne, en quelque sorte, de la perspective au traitement du mal-logement, en apportant des solutions adaptées. C'est très intéressant, avant tout pour les personnes, mais aussi pour les finances publiques. Le problème, après deux ans, reste notamment le changement d'échelle. Mais il y a aussi des changements de posture à opérer. J'entends encore beaucoup : "Attendez, ces gens ne peuvent pas se loger dans un logement tout seuls". Des résistances subsistent.

■ ■ Au-delà du mal-logement, quel autre sujet mérite une attention particulière ?

La question des quartiers populaires nous paraît un sujet majeur. Le processus de ségrégation territoriale et de spécialisation spatiale se poursuit, comme en témoigne l'étude de l'IAU (3). Nous menons des actions dans ces quartiers. La rénovation urbaine a fait du bien, mais sur l'aspect du bâti essentiellement. Et l'on sent une désespérance forte, avec toutes les tensions qu'elle peut susciter, l'absence de perspectives pour la jeunesse, le sentiment de relégation, la discrimination. Or, il y a là une urgence politique, nous semble-t-il, qui nécessite une intervention plus ambitieuse. ■

Propos recueillis par Virginie BATHÉLLIER

État du mal-logement en France 2018		
	ménages	personnes
4 millions de personnes mal logées		
Personnes privées de logement personnel		
dont personnes sans domicile		43 000
dont résidences principales en chambres d'hôtel	21 000	25 000
dont habitations de fortune		85 000
dont personnes en hébergement "contraint" chez des tiers		643 000
TOTAL		896 000
Personnes vivant dans des conditions de logement très difficiles		
dont privation de confort	939 000	2 090 000
dont surpeuplement "accentué"	218 000	934 000
TOTAL sans double compte		1 123 000 2 819 000
"Gens du voyage" subissant de mauvaises conditions d'habitat		208 000
Résidents de foyers de travailleurs migrants non traités		42 000
Total des personnes mal logées (sans double compte)		3 965 000

Sources : Fondation Abbé Pierre – rapport 2018 sur le mal logement

Le mal-logement concerne les personnes privées de domicile, mais aussi celles qui vivent dans un habitat dégradé ou présentant une dangerosité.

(1) L'état du mal-logement en France. Fondation Abbé Pierre, 2019. 24^e rapport annuel. Téléchargeable.

(2) Le collectif Les morts de la rue est une association créée en 2002 qui comprend des associations nationales comme ATD Quart Monde et des associations locales. Il publie chaque année les chiffres et si possible les noms et caractéristiques des personnes décédées à partir des signalements reçus. C'est ainsi qu'en 2018, parmi les mineurs décédés, figuraient aussi des nourrissons et des enfants en bas âge. Un rapport complet, en date de 2017, est accessible en ligne, "Dénombrer et Décrire la mortalité des personnes sans domicile décédées de 2012 à 2016".

(3) Gentrification et paupérisation au cœur de l'Île-de-France, Evolutions 2001-2015, étude réalisée par Mariette Sagot, IAU Île-de-France, avril 2019.